



## Informations pour le tireur

**La sécurité est notre principal objectif.** C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir lire attentivement ces directives et recommandations. Le moniteur de tir présent est volontiers à votre disposition pour tout complément d'information ou pour vous assister dans les manipulations.

Ces directives sont valables pour tout le monde, y compris pour les tireurs réguliers.

### Indications générales

- Âge minimum pour tirer : 10 ans (accompagnement d'un représentant légal obligatoire)
- Les ressortissants étrangers suivants ne sont pas autorisés à tirer avec une arme : Albanie, Algérie, Serbie, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Sri Lanka, Turquie (art. 12, Ordonnance fédérale sur les armes)
- Un « pas de tir » est l'emplacement à l'avant du stand situé contre les cibles. Un pas de tir est composé d'un plan de travail (tablette) sur lequel le tireur déposera son arme déchargée entre deux tirs.
- Le port de « PAMIRS » (casque de protection) est obligatoire dans le stand (sauf buvette). Les tampons auriculaires sont fortement conseillés en plus des « PAMIRS ».

### Avant le tir

- Les armes ne peuvent être extraites de leur valise ou holster qu'une fois sur le pas de tir
- Une fois sur le pas de tir, l'arme utilisée est ouverte (culasse bloquée en arrière) et le magasin retiré
- L'arme sera toujours posée sur la tablette ainsi : ouverte et non chargée, canon vers la cible et chambre d'éjection vers le haut. Le magasin est posé à côté de l'arme

### Pendant le tir

- Ne jamais pointer l'arme en direction d'une personne ou de quelque chose qu'on ne voudrait pas détruire
- L'index ne sera posé sur la queue de détente qu'au dernier moment avant le départ du coup et une fois les organes de visée alignés avec la cible. Le reste du temps, l'index est placé hors du pontet
- Toute arme doit être considérée comme chargée jusqu'au moment où on aura contrôlé personnellement
- Avant de tirer, être sûr de sa cible (contrôler aussi l'absence de personnes ou d'animaux vers les cibles)
- On n'introduira pas davantage de cartouches dans le magasin que le nombre requis pour le tir (max. 5)
- Aucun mouvement de charge ne doit être effectué lorsque le chariot des cibles est encore dans le stand
- En cas de problème ou de défaut de chargement, l'arme sera conservée dans la main et en direction des cibles. Le tireur lèvera sa main pour demander l'assistance d'un moniteur
- En aucun cas une arme chargée ne sera déposée sur le pas de tir (possible toutefois si on peut actionner le mécanisme de sécurité de l'arme) ou transmise de main à main
- En cas de comportement inadéquat ou de non-respect des règles de sécurité, le moniteur est habilité à interrompre le tir. En cas de nécessité, une interdiction d'accès future au stand peut également être prononcée par le moniteur. Ces actions seront protocolées dans le journal de tir.

### Après le tir

- Merci d'aider à récolter les douilles au sol après votre tir
- A la fin de la session de tir, les armes sont toutes rangées avant de commencer le ramassage des douilles
- Il est important de se laver les mains avant de quitter le site du stand de tir (résidus de plomb)

#### Pour le visiteur sans arme :

- Il est interdit d'emporter de la munition avec soi ; tout surplus de munition doit être confié au moniteur

#### Pour le tireur disposant de sa propre arme :

- Ne pas oublier d'effectuer un contrôle de retrait des cartouches avant de ranger l'arme
- La munition doit être retirée des magasins et transportée dans une sacoche différente de l'arme
- Le magasin (vide) peut être inséré dans l'arme durant le transport et le stockage